

AVIS PUBLIC

Demande d'usage conditionnel

Conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, avis public est par les présentes donné par le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, que le conseil municipal statuera sur une demande d'usage conditionnel conformément au règlement 494-UR-2014, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 7 décembre 2020, par visioconférence.

La nature de la demande est de pouvoir utiliser la résidence du 607, 1^{ère} Avenue comme une maison de tourisme.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil avant qu'il ne statue sur celle-ci par écrit avant lundi le 7 décembre 2020.

Donnée à Grandes-Piles, ce 12 novembre 2020.



Pierre Beauséjour
Directeur général et Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-annexé aux endroits désignés par le conseil sur le territoire de la municipalité de Grandes-Piles, le 12 novembre 2020.



Pierre Beauséjour
Directeur général et Secrétaire-trésorier